

Conseil municipal du 19 décembre 2016.

Compte-rendu synthétique. Le CR intégral est disponible sur le site www.leconquet.fr

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Étaient présents : tous les membres en exercice, sauf : S. SOUBIGOU, pvr à M. CAM, S. LE GUEN, pvr à M. QUELLEC, A. LARSONNEUR, pvr à JL. MILIN, Ph. GAY, pvr à A. HUELVAN. B. DREYFUS, O. ANDRE, JM. KEREBEL, E. CARRERE absents excusés.

A. HUELVAN et M. QUELLEC sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Tarifs communaux 2017 : Le Maire et Françoise BIDAN, adjointe aux finances, invitent le Conseil municipal à examiner les propositions de tarifs des « produits et services communaux » pour l'année 2017. Ils ont été discutés avec les adjoints référents et les services concernés et approuvés par la commission de finances le 12 décembre 2016.

Ces tarifs sont stables, ajustés à la marge ou arrondis.

Les tarifs au quotient familial sont conservés pour les services « enfance-jeunesse », sans changement pour les deux premières tranches. Les tarifs ne connaissent pas de modifications notables à l'exception de la disparition de la taxe de séjour (qui est dorénavant communautaire) et de la création de tarifs de location de l'espace Tissier qui étaient des tarifs « office de tourisme » et sont dorénavant des tarifs communaux ; ils feront l'objet d'une facturation par la commune.

Opération jeunes ménages Rue Taniou : point sur le dossier et attribution de la mission de maîtrise d'œuvre : Le Maire et Jean-René CLOITRE rappellent aux élus que, comme suite à des délibérations du 15 décembre 2014 et du 9 mars 2015, le Conseil municipal a décidé l'acquisition des parcelles « Hébert » et « Blin » sises rue Joseph Taniou.

Ce terrain présente en effet de nombreux avantages, outre sa localisation dans une zone très abritée, il permet de gagner rapidement et facilement à pieds l'école, les salles de sport, les commerces et services du centre-ville, la parc de Beauséjour, les plages...

Un groupe de travail s'est réuni à de nombreuses reprises au cours de l'année 2016 afin d'explorer plusieurs scénarios et hypothèses pour atteindre l'objectif fixé par la municipalité et affirmé dans le cadre de l'Agenda 21 : attirer de jeunes ménages et proposer sur cette emprise foncière une opération urbaine conjuguant densification, qualité architecturale et qualité de vie des nouveaux habitants et de leurs voisins.

Les élus sont en effet très conscients que, si la commune attire chaque année de nouveaux habitants, ceux-ci sont en général des personnes qui achèvent leurs carrières professionnelles ou de jeunes retraités, qui peuvent acheter un terrain ou une maison au Conquet après avoir vendu des biens dans d'autres régions. Les jeunes ménages sont donc confrontés à une offre foncière ou immobilière rare et chère et sont souvent contraints de s'installer dans les communes voisines.

Cela met les établissements scolaires en difficulté et accentue le vieillissement de la population, en mettant en péril la mixité générationnelle nécessaire pour garantir l'équilibre démographique et social de la commune.

À l'issue de ses réflexions le groupe de travail a arrêté le scénario suivant :

- Créer un lotissement communal de 8 lots sur ce terrain de 3 000 m²,
- Donner priorité aux « jeunes ménages » pour acheter ces lots,
- Imposer, par le règlement du lotissement, un ou deux modèles de maisons modulables par chaque acquéreur, afin de garantir la qualité et la cohérence architecturale du nouveau quartier,
- Proposer (sans les y contraindre) aux acquéreurs de travailler avec un constructeur qui leur garantira de construire ces maisons pour un coût défini et maîtrisé.

Ce constructeur aura préalablement été sélectionné par la commune et ses architectes à la suite d'un appel à candidature (sélection sur motivation et références). Ce scénario a été validé par les avocats de la commune.

Afin de poursuivre la démarche, le groupe de travail a souhaité que la commune s'attache les services de l'architecte et de la paysagiste qui accompagnent les élus depuis un an déjà. Ceux-ci, particulièrement motivés par un projet innovant dont ils apprécient les enjeux, ont accepté de soumettre au Maire une proposition à coût particulièrement maîtrisé (22 800 € hors taxes) pour assurer la mission de : Conception du quartier, dépôt du permis d'aménager, consultation des entreprises et suivi du chantier & de dessin des maisons, participation au choix des constructeurs et travail avec les constructeurs retenus pour chiffrer les projets.

Les architectes et paysagistes proposent à la commune un prix de mission attractif car ils considèrent que cette opération très intéressante et innovante peut relever pour eux d'un travail de recherche et développement et que le modèle pourra ensuite être dupliqué dans d'autres communes.

Le groupe de travail, lors de sa dernière réunion, et la commission finances, à l'occasion de sa réunion du 12 décembre 2016, ont souhaité que le Maire soit mandaté pour approuver la proposition de contrat et pour que la démarche présentée soit poursuivie. Unanimité.

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2017 avant le vote du BP : mandat donné au Maire à hauteur de 80 000 € jusqu'au vote du budget. Unanimité.

Renouvellement des marchés d'assurance : Les contrats d'assurance de la commune viennent à échéance au 31 décembre 2016. Une consultation visant à désigner les titulaires de ces contrats pour la période 2017 / 2020, dans le cadre de marchés résiliables annuellement, a donc été diligentée.

Cette consultation a fait l'objet d'une mesure de publicité dans le Télégramme et sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : www.megalisbretagne.org.

Après l'ouverture des plis, l'analyse des offres, la vérification de leur conformité au regard du cahier des charges et la négociation avec les soumissionnaires, les membres de la commission d'appel d'offre réunie en tant que commission d'achat le 9 décembre 2016 puis les membres de la commission finances lors de sa réunion du 12 décembre 2016, ont proposé d'attribuer ainsi les marchés :

LOT	SOCIETE	COTISATIONS PROPOSEES
LOT 1 - Dommages aux Biens	Groupama	Variante 1 : Franchise de 300 € 6 219,14 € ttc
LOT 2 - Responsabilité Civile	SMACL	3 143,89 € ttc
LOT 3 - Flotte auto et automission	Groupama	Variante 2 : 2 097,00 €
Navigation plaisance	Groupama	230,00 €
LOT 4 - Protection Juridique	Sarre et Moselle	663,97 €
	TOTAL	12 354,00 €
LOT 5 - Risques statutaires CNRACL	Groupama Variante 2	4.32 % Soit 26 753.76 €

Il est à noter que, grâce à une sinistralité maîtrisée au cours des dernières années, le montant des cotisations connaît une baisse sensible : 19 217 € pour les lots 1 à 4 en 2016, 12 354 € pour les lots 1 à 4 en 2017. Passage du taux de cotisation de 4.81 % à 4.32% pour les risques statutaires. Unanimité.

Avance de subvention à la bibliothèque : Il est proposé de verser à compter de janvier 2017 une avance sur subvention de 7000 € à la bibliothèque associative, afin de lui permettre de payer sa salariée, conformément aux dispositions de la convention liant la commune à « Bibliothèque pour Tous » depuis une délibération du 24 février 2011. Unanimité.

Modification du tableau des effectifs : Unanimité pour créer un poste de technicien principal afin de prendre en compte l'avancement d'un chef de service.

Dissolution de l'EPIC Office Municipal de Tourisme : Le Maire et Geneviève SALAUN, conseillère municipale déléguée au Tourisme, Présidente de l'Office Municipal de Tourisme, rappellent que la Loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence Tourisme aux EPCI au 1^{er} janvier 2017.

Les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Iroise ont été modifiés en conséquence.

Il convient donc de prononcer, au 31 décembre 2016, la dissolution de l'EPIC Office Municipal de Tourisme, qui exerçait cette compétence d'animation, de promotion et de développement touristique pour le compte de la commune, depuis son institution par arrêté préfectoral du 30 décembre 1998.

Les deux agents permanents de l'OMT sont de droit transférés à la CCPI (plus précisément au sein de l'Office de Tourisme communautaire) et les biens communaux qui étaient mis à disposition de l'OMT sont, de droit et dès le premier janvier 2017, mis à disposition de la CCPI.

De la même manière les biens meubles et les équipements de l'office seront remis à la CCPI.

La dissolution de l'établissement public se traduit par ailleurs par la fin du mandat des membres du Comité Directeur, la

clôture définitive de son budget et l'arrêt de ses comptes au 31 décembre 2016.

L'excédent de clôture du Budget de l'OMT sera repris dans le budget communal 2017.

La commune reversera ensuite à la CCPI une attribution de compensation annuelle.

La commune assumera dorénavant directement la compétence animation dans le cadre d'un service animation (service public administratif) qui sera créé à compter du 1^{er} janvier 2017 et organisé ainsi :

- portage politique par une commission extramunicipale présidée par la conseillère déléguée au Tourisme, Geneviève SALAUN, et composée d'un nombre restreint d'élus et de représentants des associations impliquées dans les animations.

Cette composition sera formalisée et les membres de cette commission seront désignés lors d'un des premiers conseils municipaux de l'année.

- mise à disposition, par la CCPI, du responsable de l'OMT pour environ 30 % de son temps (cette mise à disposition sera facturée à la commune). Samuel COLLET se consacrera à la préparation des fêtes estivales organisées par la commune, en partenariat avec les associations locales.

- financement de ces fêtes et de l'activité du service sur le budget communal (pas de budget annexe nécessaire).

Unanimité.

Convention avec TREBABU pour le financement des TAP.

La commune de TREBABU accepte de participer au financement des TAP organisés par LE CONQUET. La recette afférente est prévue au BP adopté le 29 mars 2016. Il convient d'approuver une convention permettant à TREBABU de verser la contribution attendue. Unanimité.

Bilan d'activités de la CCPI.

Le Bilan d'activités de l'EPCI est présenté par le Président André TALARMIN.

Il est suivi d'un échange avec les élus, qui ont été individuellement destinataires des bilans « budget général », « assainissement collectif et non collectif » et « ordures ménagères »

Ph. BAZIRE indique au Président qu'il déplore le maintien d'une politique de guichet et l'absence d'une vraie politique d'aménagement du territoire communautaire, laquelle devrait comporter un volet de politique littorale et maritime, LE CONQUET ayant besoin du soutien de la communauté pour voir aboutir les investissements nécessaires à la protection de son port.

Une telle politique permettrait également de maîtriser les coûts de fonctionnement de la communauté, et notamment ses charges de personnel. Elle devrait également prévoir une localisation réfléchie des activités portées par la communauté, qui ne doit pas centraliser les services à la population à Lanrivoaré.

R. COGUIEC indique par ailleurs au Président qu'il serait opportun de lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages près des points propres.